

Brevet professionnel Aménagements paysagers en apprentissage



du temps à l'école
50% alternance
du temps en stage
50%

Suite à la loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» le **Brevet professionnel Aménagements Paysagers** a pour objectif de :

◆ **Former** des ouvriers qualifiés qui s'inséreront rapidement dans la vie active, capable notamment de :

- Concevoir, créer, aménager et entretenir les espaces verts et les jardins
- Se charger des semis, des plantations, de la tonte, du désherbage, des traitements, du terrassement ou encore du réseau d'irrigation, de la pose des bordures, du dallage...
- intervenir dans l'organisation et l'animation des équipes dans la prévision des approvisionnements et du matériel

◆ Le BP Aménagements paysagers donne une qualification professionnelle de niveau 4 (même niveau que le Bac).



POUR QUI ?

- Avoir entre 16 et 30 ans
- Justifier d'une bonne condition physique
- Avoir une forte motivation professionnelle
- Avoir un diplôme de niveau 3 (ex CAPa)
- Justifier d'une année d'activité professionnelle

LES +

- Passage du SST
- Participation au concours de reconnaissance des végétaux
- Travaux pratiques sur des chantiers extérieurs
- Hangar «paysage» couvert de 1000m²
- Attestation de conduite d'engins valant CACES



CONTENU

- Réaliser une taille raisonnée de végétaux
- Entretenir les espaces enherbés
- Réaliser des travaux de plantation et d'engazonnement
- Réaliser des travaux de terrassement avec des engins de chantier
- Entretenir des matériels motorisés
- Réaliser des travaux de maçonnerie paysagère
- Se présenter à un entretien de recrutement



POURSUITE D'ÉTUDES

BTSA Aménagements paysagers



DÉBOUCHÉS

- Entreprises privées en jardins Espaces verts
- Entrepreneurs du paysage
- Les collectivités

